









## Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Dernière séance de l'année, nous avons eu droit au tout début à la présentation du budget 2024. Le revenu de la taxe sur la valeur foncière passe de 15995000\$ à 17795000\$, une hausse de 1800000\$ qui se traduit par une augmentation du compte de taxes de 8,8 % pour une maison desservie par les services d'égout et d'aqueduc, et de 9,2 % pour une maison non desservie. Le coupable selon le maire Germain est l'augmentation du taux d'intérêt sur les emprunts contractés par la Ville qui représente à lui seul une dépense additionnelle de 1100000\$. Il faut aussi comprendre que 94 % du budget font partie des dépenses incompressibles, soit 96,7% de la hausse totale des dépenses.

En exemple, pour une résidence de taille moyenne sans service, nous parlons d'une hausse de 254\$ par année, pour une maison avec service eau et égouts, c'est 301 \$. Le maire se dit lui-même très déçu de cette réalité avec un taux de taxation qui passe de 76,7¢ à 84,3¢ du 100\$ d'évaluation. Monsieur Germain Richer, ancien maire de Prévost, s'est dit estomaqué de cette hausse. Le maire Germain lui rétorqua que son administration passée traînait des squelettes. Il faut comprendre ici la mauvaise administration des travaux publics laissés en héritage. Par contre à la fin de la réunion, les deux parties reconnurent que beaucoup de travail de part et d'autre avait été accompli. Le citoyen Jean Millette a mentionné que lorsque les crevettes sont chères, il ne les achète pas, mais qu'il ne pouvait faire de même avec ses taxes. D'autres citoyens ont exprimé leur désarroi en

rapport à une telle hausse de taxe municipale.

En rapport avec le budget de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, votre chroniqueur avait demandé une semaine avant, à l'adjointe du maire Germain, les coûts relatifs de la quote-part de Prévost. Ladite quote-part est de 14% du budget 2024 et le remboursement de l'hypothèque ou l'investissement est de 203558\$ et elle est de 196351\$ pour l'entretien et les opérations, soit 399910\$. Monsieur le maire avait un air dubitatif quand il exposa ces données. Notons qu'en 2015, avant de faire le saut en solo dans ce projet jérômien, car les autres municipalités de la MRC avaient décliné leur participation, il en coûtait environ 75 000 \$ par année pour accommoder nos hockeyeurs et patineurs.

Un avis de motion et projet de règlement fut présenté pour la construction de la future bibliothèque et salle communautaire où des dépenses de 16853000 \$ sont prévues.

## Plans d'économie pour le chauffage

Si des Prévostois désirent adhérer à des plans d'économie pour le chauffage de leur résidence, ils sont invités à prendre connaissance sur le site de la ville des règlements 837, 838, 839 au Service de l'Environnement. Hydro-Québec, le fond vert, ainsi qu'une fondation privée font partie du projet.

## Entente tripartite

Nous allons vivre à Prévost un projet d'incubateur d'accès à la propriété situé sur l'ancien terrain du Centre culturel, près de 30 unités y seront érigées sur la base d'une coopérative. Le projet sera

le fruit d'une entente tripartite entre le Fonds COOP Accès Proprio (FCAP), le Fondaction de la CSN et le gouvernement du Québec. Nous y retrouverons des 3 ½, 4 ½, 5 ½ et les acheteurs deviennent propriétaire du droit d'usufruit. Ils vont payer environ 25% moins cher que la valeur marchande et vont conserver 50% des profits lors de la revente de leur droit d'usufruit. La mise en chantier des unités devrait débuter au plus tard au mois de mai 2024.

Le contrat pour le nettoyage des égouts a été octroyé à Solutions Environnementales pour la somme de 86910\$ et pour les puisards, 27744\$ à la firme Sanivac. La ville fera l'achat de trois aérateurs pour la station de traitement des eaux au coût de 226 000 \$. - Le marquage de la chaussée sera fait en régie interne pour des raisons d'économie.

## Dossier Énergir

Vous avez tous entendu parler du dossier Énergir, cette compagnie de gaz naturel qui nous a sommés de retirer le règlement sur la décarbonation qui aurait interdit l'installation d'équipement de chauffage au gaz naturel dans les nouvelles résidences. Et bien, le maire a eu, ces derniers jours, une rencontre avec deux vice-présidents d'Énergir et tout serait sur le point de se régler à l'amiable sans frais juridiques pour notre ville.

Sur ce, joyeuse Fêtes à tous! Et si c'est possible, profitez du grand air, c'est gratuit.



pédiatrique

Ostéopathie

sanguins